



Fédération Française

**FFRoller
Sports®**

Ligue Régionale

Provence-Alpes-Côte-d'Azur

CHAMPIONNAT DE PRE-NATIONALE PACA 2014-2015

- REGLEMENT -

1 Présentation

Le championnat de Pré-Nationale PACA (phase de qualification) est organisé conformément au règlement sportif des compétitions 2014-2015 de la FFRS (Comité de Roller Hockey) et selon les modalités définies dans le règlement particulier du championnat de Pré-Nationale (Partie 2 – Règlements particuliers – R.P.10). Ce règlement est repris en annexe 1 du présent document.

En accord avec le point 10.2.C du règlement particulier du championnat de Pré-Nationale, le Comité Roller Hockey PACA a défini les règles suivantes pour l'organisation du championnat de Pré-Nationale PACA (phase de qualification).

2 Responsable de la compétition

Le Comité Roller Hockey PACA a désigné un responsable pour l'organisation du championnat de Pré-Nationale PACA 2014-2015 :

Lionel BIANCHINI – Marseille – 06 72 76 53 79 – responsableprenationalepaca@gmail.com

3 Formule de la compétition

Le championnat de Pré-Nationale PACA 2014-2015 regroupe 13 équipes : Aix en Provence 1, Aix en Provence 2, Aubagne 1, Aubagne 2, Avignon, Cavaillon, Gap, Montpellier, Nice, Nîmes, Oraison et RPM.

Il se déroule sous la forme de matchs en plateau, selon les modalités suivantes :

- Chaque plateau regroupe de 3 à 5 équipes, qui participent chacune à 2 matchs ;
- Le temps de jeu de chaque rencontre est de 2 x 20 minutes avec 5 minutes de pause ;
- Le temps de repos entre chaque rencontre pour une même équipe est fixé à 2 heures ;
- Le coup d'envoi des rencontres doit être donné le dimanche entre 09h00 et 17h00.

Le calendrier du championnat est joint en annexe 2 du présent document.

3.1 Jusqu'à 10 équipes

En cas d'inscription de 10 équipes ou moins, le championnat de Pré-Nationale PACA se déroule sous la forme d'une compétition en plateaux au cours de laquelle chaque équipe rencontre deux fois chaque autre participant.

- A. Les matchs se déroulent selon le format standard (article 5.3.3 et 5.4.1 du règlement sportif général 2014-15).
- B. Trois points sont attribués au vainqueur d'une rencontre, zéro points au perdant. En cas de match nul, un point est attribué à chaque équipe.
- C. Deux points de pénalité (-2) sont attribués à une équipe en cas de forfait de celle-ci et l'équipe adverse marque 3 points. Un score de 5 à 0 en faveur de l'équipe non fautive est pris en compte avec l'attribution des buts à son capitaine.

- D. En cas de forfait des deux équipes, celles-ci se voient attribuer chacune deux points de pénalité (-2). Un score de 0 à 0 est pris en compte.
- E. A l'issue du championnat de Pré-Nationale PACA le classement est établi conformément aux dispositions de l'article 12.2.3.1 du règlement sportif général 2014-15. En cas de forfait général d'une équipe, les résultats de ses matchs ne sont pas pris en compte dans l'établissement du classement.
- F. Le classement du championnat de Pré-Nationale PACA permet de déterminer la(les) équipe(s) qualifiée(s) pour la suite de la compétition conformément au règlement particulier du championnat de Pré-Nationale.

3.2 Au-delà de 10 équipes

3.2.1 Phase de poules

En cas d'inscription de 11 équipes ou plus, le championnat de Pré-Nationale PACA se déroule sous la forme d'une compétition combinée avec une phase de poules et des phases finales se déroulant toujours en plateaux.

- A. La phase de poules consiste, après découpage en deux poules A et B suivant leur situation géographique, en une compétition en plateaux au cours de laquelle chaque équipe rencontre deux fois chaque autre participant de sa poule.
- B. Les matchs se déroulent selon le format standard (article 5.3.3 et 5.4.1 du règlement sportif général 2014-15).
- C. Trois points sont attribués au vainqueur d'une rencontre, zéro points au perdant. En cas de match nul, un point est attribué à chaque équipe.
- D. Deux points de pénalité (-2) sont attribués à une équipe en cas de forfait de celle-ci et l'équipe adverse marque 3 points. Un score de 5 à 0 en faveur de l'équipe non fautive est pris en compte avec l'attribution des buts à son capitaine.
- E. En cas de forfait des deux équipes, celles-ci se voient attribuer chacune deux points de pénalité (-2). Un score de 0 à 0 est pris en compte.
- F. A l'issue de cette phase de poules un classement est établi conformément aux dispositions de l'article 12.2.3.1 du règlement sportif général 2014-15 pour chaque poule. En cas de forfait général d'une équipe, les résultats de ses matchs ne sont pas pris en compte dans l'établissement du classement.
- G. Les équipes classées 1^{ère} de chaque poule sont qualifiées pour le plateau final de play-off.
- H. Les équipes classées de la 2^{ème} à la 5^{ème} place de chaque poule sont qualifiées pour les plateaux de demi finales de play-off.
- I. Au delà de la 5^{ème} place de chaque poule, un tournoi de classement facultatif peut être organisé à la demande des équipes concernées pour attribuer les places du classement final du championnat de Pré-Nationale PACA à partir de la 11^{ème}.

3.2.2 Phase de play-off

Les phases finales play-off consistent en matchs simples au format éliminatoire regroupés en plateaux de quatre équipes (article 5.3.3 et 5.4.3 du règlement sportif général 2014-15)

3.2.2.1 Plateaux de demi-finales

- A. Le premier de chaque poule est exempté de demi finale.
- B. Les demi-finales se déroulent sur deux plateaux selon les tableaux suivants :

Plateau demi-finale 1		
Match	Equipe	Equipe
M1	3 ^{ème} A	4 ^{ème} B
M2	2 ^{ème} B	5 ^{ème} A
M5	Perdant M1	Perdant M2
M7	Gagnant M1	Gagnant M2

Plateau demi-finale 2		
Match	Equipe	Equipe
M3	3 ^{ème} B	4 ^{ème} A
M4	2 ^{ème} A	5 ^{ème} B
M6	Perdant M3	Perdant M4
M8	Gagnant M3	Gagnant M4

- C. Les équipes gagnantes des matchs M7 et M8 sont qualifiées pour le plateau de finale de play-off.

3.2.2.2 Plateau de finale

La finale se déroule sur un plateau selon le tableau suivant :

Plateau de finale		
Match	Equipe	Equipe
M9	1 ^{er} A	Gagnant M7
M10	1 ^{er} B	Gagnant M8
M11	Perdant M9	Perdant M10
M12	Gagnant M9	Gagnant M10

3.2.2.3 Classement final

Le classement final est établi comme suit :

1 ^{er}	Equipe gagnante M12	6 ^{ème}	Equipe perdante M7 ou M8 dans le tableau du 2 ^{ème}
2 ^{ème}	Equipe perdante M12	7 ^{ème}	Equipe gagnante M5 ou M6 dans le tableau du 1 ^{er}
3 ^{ème}	Equipe gagnante M11	8 ^{ème}	Equipe gagnante M5 ou M6 dans le tableau du 2 ^{ème}
4 ^{ème}	Equipe perdante M11	9 ^{ème}	Equipe perdante M5 ou M6 dans le tableau du 1 ^{er}
5 ^{ème}	Equipe perdante M7 ou M8 dans le tableau du 1 ^{er}	10 ^{ème}	Equipe perdante M5 ou M6 dans le tableau du 2 ^{ème}

Puis suivant le classement du tournoi facultatif.

Le classement du championnat de Pré-Nationale PACA permet de déterminer la(les) équipe(s) qualifiée(s) pour la suite de la compétition conformément au règlement particulier du championnat de Pré-Nationale.

4 Restrictions de participation

4.1 Règles générales (article 5.2.2.1 du règlement sportif général 2014-15)

- A. (...)
- B. Tout joueur ayant participé à 7 rencontres en championnat de France senior dans une catégorie de niveau ne peut participer à aucun autre championnat senior de catégorie de niveau inférieure avec la même association.

Note : La participation effective des gardiens de but au déroulement des rencontres est basée sur les indications portées sur les rapports officiels de match dans la zone "gardien". Si aucune indication n'est portée sur le rapport, les deux gardiens sont réputés avoir participé à la rencontre.

- C. Tout joueur, excepté les gardiens de but, ayant participé à une rencontre en championnat de France senior ne peut participer à une rencontre d'un autre championnat de la catégorie senior le même week-end.
- D. Par exception la participation au cours d'un même week-end de joueuses féminines à des rencontres de championnat dans les catégories senior masculin et senior féminin est autorisée.
- E. Tout joueur de catégorie jeunesse ayant participé à une rencontre en championnat de France senior peut participer à une ou des rencontres de championnat de catégorie jeunesse le même jour.
- F. Toute participation dans une même journée à des rencontres dans des championnats de catégories différentes est subordonnée au respect des temps de repos spécifiés dans le présent règlement.

4.2 Règles particulières (article 10.4 du règlement particulier Pré Nationale)

- A. Pour participer aux phases finales tout joueur devra avoir participé à au moins 30% des match de la phase de qualification dans sa zone, avec l'équipe concernée.
- B. Les feuilles de matchs justificatives de la participation de chaque joueur devront être envoyées au moins 8 jours avant les demi-finales à la Commission Sportive gérant ce championnat.

4.3 Règles particulières du Championnat de Pré-Nationale PACA

- A. Pour participer à la phase de play-off du championnat de Pré-Nationale PACA, tout joueur devra avoir participé à au moins 30% des matchs de la phase de poules du Championnat de Pré-Nationale PACA, avec l'équipe concernée.

4.4 Equipes Multiples (article 5.2.2.4 du règlement sportif général 2014-15)

- A. Une association peut-être représentée par plusieurs équipes.

- B. Chaque association représentée par plusieurs équipes doit établir et transmettre au plus tard 10 jours avant le début de la compétition une liste de 6 joueurs (joueuses) par équipe engagée.
- C. Ces joueurs (joueuses) ne peuvent participer qu'aux rencontres de l'équipe pour laquelle ils figurent sur cette liste. Lors des phases finales, l'élimination d'une équipe met fin à cette restriction.

5 Arbitrage

5.1 Désignation

Pour le championnat de Pré-Nationale PACA, la désignation des arbitres est à la charge du Comité Roller Hockey PACA.

5.2 Règlement des indemnités d'arbitrage (Article 1.2.2 de l'annexe 1 du règlement financier des compétitions - Réglementation des Compétitions et Manifestations - Partie 1 : Organisation et développement).

- A. L'association qui reçoit la rencontre ou qui est désignée comme la recevant est responsable du règlement des indemnités d'arbitrage. Le règlement doit être effectué avant le début de chaque rencontre. Une pénalité financière de niveau 1 est infligée à toute association contrevenant à cette règle.
- B. Lorsque plusieurs associations sportives sont redevables d'indemnités d'arbitrage, l'association organisatrice doit réunir la totalité de ces indemnités et est responsable du reversement de ces indemnités aux arbitres. Tout manquement à cette règle doit être signalé aux arbitres pour établissement d'un rapport d'incident et une pénalité financière de niveau 1 est infligée au club fautif.

Le Comité Roller Hockey PACA a fixé ces indemnités à 20 € par match et par équipe pour un arbitre D2.

6 Transmission des rapports de match

Les feuilles de match doivent être saisies dans le module de résultats de la Fédération par chaque association désignée comme recevant la rencontre au plus tard le lundi suivant les rencontres.

Les rapports officiels de matchs doivent être transmis par voie électronique au responsable de la compétition à l'adresse responsableprenationalepaca@gmail.com, et par voie postale, conformément aux dispositions des articles 9.3 et 9.4 du règlement général et sous peine d'une pénalité financière de niveau 1 (art 15.5.1 H), au plus tard le mardi suivant les rencontres.

ANNEXE 1

Roller Hockey – Règlement des compétitions et manifestations
Partie 3 - Règlements particuliers

R. P. 10

CHAMPIONNAT DE PRÉ-NATIONALE

10.1 Formule de la compétition

- A. Le championnat de Pré-Nationale se déroule sous la forme d'une compétition combinée avec une phase de qualification et des tournois de demi-finales et finale.
- B. Par dérogation à l'article 8.1.2 A du règlement général, la présence d'un officiel d'équipe n'est pas exigée

10.2 Phase de qualification

- A. Par dérogation à l'article 8.1.1 A du règlement général, l'effectif minimum des équipes pour la phase de qualification est fixé à 6 joueurs plus un gardien de but.
- B. La phase de qualification consiste en des championnats de ligue(s). Les ligues peuvent se regrouper, au nombre de 3 au maximum et à la condition d'être limitrophes.
- C. L'organisation de la compétition est gérée pour chaque ligue ou groupement de ligues par un correspondant, en relation avec les clubs engagés, les Comités de Roller Hockey de Ligues et le Comité de Roller Hockey de la fédération.
- D. La formule de compétition pour cette phase est libre, dans le respect de la réglementation générale des compétitions de Roller Hockey.
- E. Le règlement dans chaque ligue ou groupement de ligue doit être communiqué pour accord au Comité de Roller Hockey de la fédération avant le début de la compétition
- F. Pour être inscrit en championnat de pré-nationale une ligue ou groupement de ligue doit saisir son planning dans le module de résultat fédéral.

10.3 Classement de qualification

- A. Le classement des équipes dans chaque championnat est établi conformément aux dispositions de l'article 12.3.3 du règlement général.
- B. Sont qualifiées pour les tournois de demi-finales
 - a. les équipes classées 1^{ères} et 2^{èmes} des championnats de ligue comportant 8 équipes et plus,
 - b. les équipes classées 1^{ères} des championnats de ligue comportant moins de 8 équipes.
- C. La formule des tournois de demi-finales et finale sera établie en fonction du nombre d'équipes inscrites.
- D. Les deux premières équipes de chaque demi-finale sont qualifiées pour la Finale, une place étant automatiquement réservée pour la ligue de la Réunion.

10.4 Restriction de participation

- A. Pour participer aux phases finales tout joueur devra avoir participé à au moins 30% des matchs de la phase de qualification dans sa zone, avec l'équipe concernée.
- B. Les feuilles de matchs justificatives de la participation de chaque joueur devront être envoyées au moins 8 jours avant les demi-finales à la Commission Sportive gérant ce championnat.

10.5 Qualification finale

- A. Les équipes classées de la 1^{ère} à la 8^{ème} place à l'issue des tournois de finales sont qualifiées pour participer au championnat de France de Nationale 3 la saison suivante.

10.6 Arbitrage

- A. Pour les tournois de demi-finales la désignation des arbitres est à la charge de la CARILH, l'indemnisation des arbitres est à la charge de chacun des clubs participant aux rencontres.
- B. Pour la finale, la désignation ainsi que l'indemnisation des arbitres de la finale est à la charge de la CARILH.
- C. Les frais de déplacements des arbitres pour les demi-finales et la finale sont à la charge du club recevant les rencontres à concurrence maximale de 100 euros par arbitre. La différence sera si nécessaire à la charge de la CARILH.

ANNEXE 2 - CALENDRIER PRENATIONALE PACA 2014 – 2015

Poule A

Journée	Exempté	N° plateau	Lieu	Date	Equipes	Matches				
						N°	Equipe A	Score	Equipe B	Horaire
J1	Montpellier	1A	Aix	02-nov	Aix 1	17	Cavaillon		Aix 2	10h00
					Aix 2	5	Aix 1		Nîmes	11h30
					Avignon	7	Aix 2		Avignon	13h00
					Cavaillon	20	Cavaillon		Nîmes	14h30
					Nîmes	2	Aix 1		Avignon	16h00
J2	Aix 1	2A	Nîmes	16-nov	Aix 2	29	Nîmes		Cavaillon	10h00
					Avignon	9	Aix 2		Montpellier	11h30
					Cavaillon	13	Avignon		Cavaillon	13h00
					Montpellier	25	Montpellier		Nîmes	14h30
					Nîmes	12	Avignon		Aix 2	16h00
J3	Avignon	3A	Aix à confirmer	A définir	Aix 1	16	Cavaillon		Aix 1	10h00
					Aix 2	27	Nîmes		Aix 2	11h30
					Cavaillon	24	Montpellier		Cavaillon	13h00
					Montpellier	6	Aix 2		Aix 1	14h30
					Nîmes	30	Nîmes		Montpellier	16h00
J4	Aix 2	4A	Aix à confirmer	A définir	Aix 1	26	Nîmes		Aix 1	10h00
					Avignon	19	Cavaillon		Montpellier	11h30
					Cavaillon	15	Avignon		Nîmes	13h00
					Montpellier	3	Aix 1		Cavaillon	14h30
					Nîmes	23	Montpellier		Avignon	16h00
J5	Cavaillon	5A	Nîmes	8-fév	Aix 1	10	Aix 2		Nîmes	10h00
					Aix 2	11	Avignon		Aix 1	11h30
					Avignon	22	Montpellier		Aix 2	13h00
					Montpellier	28	Nîmes		Avignon	14h30
					Nîmes	4	Aix 1		Montpellier	16h00
J6	Nîmes	6A	Aix à confirmer	A définir	Aix 1	1	Aix 1		Aix 2	10h00
					Aix 2	18	Cavaillon		Avignon	11h30
					Avignon	21	Montpellier		Aix 1	13h00
					Cavaillon	8	Aix 2		Cavaillon	14h30
					Montpellier	14	Avignon		Montpellier	16h00

Poule B

Journée	Exempté	N° plateau	Lieu	Date	Equipes	Matches				
						N°	Equipe A	Score	Equipe B	Horaire
J1	RPM	1B	Aubagne	16-nov	Aubagne 1	1	Aubagne 1		Aubagne 2	10h00
					Aubagne 2	18	Nice		Gap	11h30
					Gap	21	Oraison		Aubagne 1	13h00
					Nice	8	Aubagne 2		Nice	14h30
					Oraison	14	Gap		Oraison	16h00
J2	Nice	2B	RPM	30-nov	Aubagne 1	10	Aubagne 2		RPM	10h00
					Aubagne 2	11	Gap		Aubagne 1	11h30
					Gap	22	Oraison		Aubagne 2	13h00
					Oraison	28	RPM		Gap	14h30
					RPM	4	Aubagne 1		Oraison	16h00
J3	Gap	3B	Nice	18-janv	Aubagne 1	16	Nice		Aubagne 1	10h00
					Aubagne 2	27	RPM		Aubagne 2	11h30
					Nice	24	Oraison		Nice	13h00
					Oraison	6	Aubagne 2		Aubagne 1	14h30
					RPM	30	RPM		Oraison	16h00
J4	Aubagne 2	4B	RPM	15 fev	Aubagne 1	26	RPM		Aubagne 1	10h00
					Gap	19	Nice		Oraison	11h30
					Nice	15	Gap		RPM	13h00
					Oraison	3	Aubagne 1		Nice	14h30
					RPM	23	Oraison		Gap	16h00
J5	Oraison	5B	Aubagne	01-mars	Aubagne 1	17	Nice		Aubagne 2	10h00
					Aubagne 2	5	Aubagne 1		RPM	11h30
					Gap	7	Aubagne 2		Gap	13h00
					Nice	20	Nice		RPM	14h30
					RPM	2	Aubagne 1		Gap	16h00
J6	Aubagne1	6B	RPM à confirmer	22-mars à confirmer	Aubagne 2	29	RPM		Nice	10h00
					Gap	9	Aubagne 2		Oraison	11h30
					Nice	13	Gap		Nice	13h00
					Oraison	25	Oraison		RPM	14h30
					RPM	12	Gap		Aubagne 2	16h00